



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : LYCÉE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

Autorisation de signature

N°2025_106

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

La Ville de Brignais met à disposition depuis plusieurs années ses équipements sportifs municipaux au bénéfice du lycée professionnel Gustave Eiffel, dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

L'établissement utilisateur a souhaité, en concertation avec la Région Auvergne Rhône Alpes, en charge des lycées, formaliser cette mise à disposition par une convention tripartite. Cette demande s'inscrit dans les obligations réglementaires de la Région (articles L.214-1 et L.214-4 du Code de l'Éducation), et dans une logique de coopération entre collectivités pour favoriser l'accès des jeunes aux infrastructures sportives de qualité.

La convention porte sur la mise à disposition des équipements suivants, propriétés de la commune :

- Le Complexe sportif Pierre Minssieux
- Le Bri'Sport
- Les équipements sportifs extérieurs de la plaine des sports (préau Samuel Paty, terrain de football Jean Darfeuille...)

La présente convention est conclue pour une durée de 36 mois, renouvelable deux fois pour une durée d'un an chacune.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 5 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux au profit du Lycée Professionnel Gustave Eiffel telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut son adjoint à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre
- PRÉCISER que la mise à disposition est consentie à titre onéreux, selon les tarifs horaires suivants :
 - Stade Jean Darfeuille (équipement extérieur) : 6,00 € / heure
 - Gymnases : 14,00 € / heure
- DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits en recettes de fonctionnement au chapitre 75 - compte 752 du budget de la commune - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD